



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS NO 23-379**

Avis public est donné que le Règlement numéro 23-379 modifiant le règlement sur les dérogations mineures 15-292 ayant pour objet d'augmenter la tarification.

Lors d'une séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement numéro 23-379 modifiant le règlement sur les dérogations mineures.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

Donné à Bégin ce 3<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

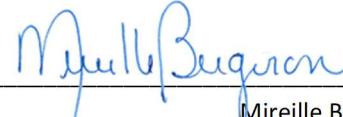
  
Mireille Bergeron  
Greffière-trésorière et Directrice générale

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

*Je, soussignée, Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 3<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille vingt-trois.*

  
Mireille Bergeron  
greffière-trésorière et directrice générale